

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 347

présenté par
Mme Guévenoux

ARTICLE 6

À l'alinéa 22, supprimer les mots :

« de l'ensemble des dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.